

Instructions pour remplir l'attestation « Retrait en raison de difficultés financières » conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension fédérale

Remarque : Il est possible d'effectuer plusieurs retraits en raison de difficultés financières pendant la même année civile. Toutefois, ils doivent être faits au cours des 30 jours suivants le premier retrait en raison de difficultés financières. Il faut également fournir l'attestation intitulée « Affirmation concernant l'époux ou le conjoint de fait ».

Il est permis de retirer des fonds en raison de difficultés financières, dans l'une ou l'autre des situations suivantes (ou dans les deux) :

1. Coûts élevés d'un traitement médical ou du traitement d'une invalidité (*les frais médicaux prévus doivent excéder 20 % du revenu annuel prévu et un médecin doit certifier que ces dépenses sont nécessaires*).
2. Revenu faible (*le revenu annuel prévu doit être inférieur à 75 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension [MGAP]*).

Sections de la formule à remplir

Il ne faut pas remplir l'attestation en entier. Les sections à remplir dépendent du type de difficultés financières propres à la situation de chacun. Le montant maximum qui peut être retiré au cours d'une année est égal à 50 % du MGAP de l'année de la demande.

Section 1 : Indiquer le nom de l'institution financière.

Section 2 : Indiquer les régimes ou les fonds ainsi que les numéros de compte d'où sera effectué le retrait en raison de difficultés financières. (*Les fonds peuvent être retirés de plusieurs comptes.*)

Section 3 : Sélectionner les affirmations applicables. Par exemple, si le retrait doit être fondé sur un faible revenu, alors l'affirmation 3(b) est à sélectionner de même que la dernière partie de l'affirmation 3(a).

Section 4 : Pour calculer le montant admissible à un déblocage fondé sur un faible revenu, sur des frais médicaux ou des frais liés au traitement d'une invalidité, ou sur les deux situations, remplir le tableau de la section 4. **Montant du retrait demandé**, (*voir les instructions supplémentaires ci-dessous*).

Section 5 : Le document doit être signé comme une déclaration sous serment.

Instructions supplémentaires pour remplir la section 4 de l'attestation

Les montants indiqués aux sections A, B et C du tableau sont utilisés dans le calcul des montants admissibles aux sections D, E et F.

Section A : Entrer le revenu prévu pour l'année en cours (*il ne s'agit pas du revenu du ménage*). Le montant de tous les retraits précédents en raison de difficultés financières effectués au cours des 30 derniers jours **doit être inclus**.

Section B : Si des retraits en raison de difficultés financières ont été effectués **au cours des 30 derniers jours**, alors le montant de ces retraits précédents doit être inclus aux sections B, B(i) et B(ii) de la présente demande de retrait; sinon indiquer 0 \$ aux sections B, B(i) et B(ii).

Entrer le montant des précédents retraits en raison des difficultés financières, comme suit :

B: Entrer le montant total des retraits précédents effectués en raison de difficultés financières (*c.-à-d. le montant de la section G de la demande précédente*).

B(i): Entrer le montant total de la section B retiré en raison d'un faible revenu (*c.-à-d. le montant de la section D de la demande précédente*).

B(ii): Entrer le montant total de la section B retiré en raison de frais médicaux ou de frais liés au traitement d'une invalidité (*c.-à-d. le montant de la section E de la demande précédente*).

Section C : Entrer le montant correspondant à 50 % du MGAP de l'année de la demande.

Section D : Remplir cette section si le retrait doit être effectué en raison d'un faible revenu et si le revenu prévu est inférieur à 75 % du MGAP de l'année en cours. Sinon, entrer 0 \$ à la section D.

Pour calculer le montant admissible en cas de faible revenu, remplir les sections D, D(i), D(ii), D(iii) et D(iv), en indiquant les montants demandés dans chaque case.

Section E : Remplir cette section si le retrait doit être effectué en raison d'un traitement médical ou du traitement d'une invalidité et si les frais excèdent 20 % du revenu prévu. Sinon, entrer 0 \$ à la section E.

Pour calculer le montant admissible en cas de traitement médical ou du traitement d'une invalidité, remplir les sections E, E(i), E(ii), E(iii), E(iv) et E(v), en indiquant les montants demandés dans chaque case.

Section F : Pour déterminer le montant total admissible à un retrait en raison de difficultés financières, remplir les sections F(i), F(ii) et F(iii), en indiquant les montants demandés dans chaque case.

Section G : Entrer le montant désiré pour le retrait (*ce montant peut être inférieur ou égal à celui de la section F*).

Exemples de calculs des montants admissibles au retrait en raison de difficultés financières

Pour simplifier, des chiffres ronds sont utilisés et seule la section 4 remplie de l'attestation est présentée afin de montrer le calcul des montants admissibles à un retrait en raison de difficultés financières en 2008.

Exemple 1 : Faible revenu - Le client veut effectuer un retrait en raison de difficultés financières à cause d'un faible revenu. Son revenu annuel prévu est de 14 800 \$; il n'a effectué aucun autre retrait en raison de difficultés financières au cours de l'année.

4. Montant du retrait demandé

A.	Revenu total prévu pour l'année civile, calculé conformément à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> [14 800]	14 800,00 \$	
B.	Total des retraits effectués, en raison des difficultés financières, des régimes immobilisés régis par une loi fédérale : de tout régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, fonds de revenu viager, régime d'épargne immobilisé restreint, fonds de revenu viager restreint, pendant l'année civile.	0,00 \$	
	B(i) : partie du total indiquée en B attribuable à des raisons de faibles revenus	0,00 \$	
	B(ii) : partie du total indiquée en B attribuable à des problèmes médicaux ou reliés à l'invalidité	0,00 \$	
C.	Somme correspondant à 50 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au sens de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> . [Le MGAP de 2008 est de 44 900 \$; donc 50 % = 22 450 \$]	22 450,00 \$	
Calcul de la partie du retrait effectuée en raison de faibles revenus (Remplir seulement en cas de retrait pour des raisons de faibles revenus.)			
D.	Partie du retrait effectuée en raison de faibles revenus. Reportez le montant inscrit au point D(iv) s'il est supérieur à 0, sinon inscrivez 0.		12 593,20 \$
	D(i) : A – B [14 800 – 0 = 14 800]	14 800,00 \$	
	D(ii) : 66,6 % de D(i) [66,6 % de 14 800 = 9 856,80]	9 856,80 \$	
	D(iii) : C – D(ii) [22 450 – 9 856,80 = 12 593,20]	12 593,20 \$	
	D(iv) : D(iii) – B(i) [12 593,20 – 0 = 12 593,20 > 0]	12 593,20 \$	
Calcul de la partie du retrait effectuée pour des raisons médicales ou d'invalidité (Remplir seulement en cas de retrait demandé pour ces raisons.)			
E.	Montant estimatif des dépenses prévues pour des raisons médicales ou reliées à l'invalidité et pour lesquelles un déblocage est demandé. Reportez le montant inscrit à E(v).		\$
	E(i) : Montant estimatif des dépenses prévues pour des raisons médicales ou reliées à l'invalidité, au cours de l'année civile et pour lesquelles un certificat médical est nécessaire.		\$
	E(ii) : A – B		\$
	E(iii) : 20 % de E(ii)		\$
	E(iv) : Si E(i) est supérieur ou égal à E(iii), inscrivez E(i), sinon inscrivez 0		\$
	E(v) : Inscrivez le moins élevé de E(iv) et C		\$
Calcul de l'ensemble des retraits en raison de difficultés financières			
F.	Montant total admissible pour les retraits liés aux difficultés financières. Reportez le montant inscrit à F(iii).		12 593,20 \$
	F(i) : D + E [12 593,20 + 0 = 12 593,20]	12 593,20 \$	
	F(ii) : C – B [22 450 – 0 = 22 450]	22 450,00 \$	
	F(iii) : Inscrivez le moins élevé de F(i) et F(ii) [12 593,20 < 22 450]	12 593,20 \$	
G.	Montant total du retrait demandé. Inscrivez F ou un montant inférieur.		12 593,20 \$

Exemple 2 : Frais additionnels requis liés à un traitement médical ou au traitement d'une invalidité - Le client a déjà effectué un retrait en raison de difficultés financières (il y a 20 jours) à cause d'un faible revenu et de frais médicaux. À ce moment-là, le montant total admissible était de 12 470 \$ (2 470 \$ pour le faible revenu et 10 000 \$ pour les frais médicaux). Le client peut être traité à l'aide d'une nouvelle technologie d'adaptation, au coût de 12 000 \$. Le client a la lettre requise du médecin certifiant que le traitement est nécessaire et il souhaite effectuer un autre retrait en raison de difficultés financières. Son revenu annuel prévu est de 30 000 \$ (à l'exclusion du précédent retrait en raison de difficultés financières).

4. Montant du retrait demandé

A.	Revenu total prévu pour l'année civile, calculé conformément à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> Retrait précédent en raison de difficultés financières inclus : [30 000 + 12 470 = 42 470]	42 470 \$	
B.	Total des retraits effectués, en raison des difficultés financières, des régimes immobilisés régis par une loi fédérale : de tout régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, fonds de revenu viager, régime d'épargne immobilisé restreint, fonds de revenu viager restreint, pendant l'année civile. [12 470]	12 470 \$	
	B(i) : partie du total indiquée en B attribuable à des raisons de faibles revenus [2 470]	2 470 \$	
	B(ii) : partie du total indiquée en B attribuable à des problèmes médicaux ou reliés à l'invalidité [10 000]	10 000 \$	
C.	Somme correspondant à 50 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au sens de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> . [Le MGAP de 2008 est de 44 900 \$; donc 50 % = 22 450 \$]	22 450 \$	
Calcul de la partie du retrait effectuée en raison de faibles revenus (Remplir seulement en cas de retrait pour des raisons de faibles revenus.)			
D.	Partie du retrait effectuée en raison de faibles revenus. Reportez le montant inscrit au point D(iv) s'il est supérieur à 0, sinon inscrivez 0.		
	D(i) : A – B		\$
	D(ii) : 66,6 % de D(i)		\$
	D(iii) : C – D(ii)		\$
	D(iv) : D(iii) – B(i)		\$
Calcul de la partie du retrait effectuée pour des raisons médicales ou d'invalidité (Remplir seulement en cas de retrait demandé pour ces raisons.)			
E.	Montant estimatif des dépenses prévues pour des raisons médicales ou reliées à l'invalidité et pour lesquelles un déblocage est demandé. Reportez le montant inscrit à E(v).		12 000 \$
	E(i) : Montant estimatif des dépenses prévues pour des raisons médicales ou reliées à l'invalidité, au cours de l'année civile et pour lesquelles un certificat médical est nécessaire.. [12 000]	12 000 \$	
	E(ii) : A – B [42 470 – 12 470 = 30 000]	30 000 \$	
	E(iii) : 20 % de E(ii) [20 % de 30 000 = 6 000]	6 000 \$	
	E(iv) : Si E(i) est supérieur ou égal à E(iii), inscrivez E(i), sinon inscrivez 0 [12 000 > 6 000]	12 000 \$	
	E(v) : Inscrivez le moins élevé de E(iv) et C [12 000 < 22 450]	12 000 \$	
Calcul de l'ensemble des retraits en raison de difficultés financières			
F.	Montant total admissible pour les retraits liés aux difficultés financières. Reportez le montant inscrit à F(iii).		9 980 \$
	F(i) : D + E [0 + 12 000 = 12 000]	12 000 \$	
	F(ii) : C – B [22 450 – 12 470 = 9 980] *	9 980 \$	
	F(iii) : Inscrivez le moins élevé de F(i) et F(ii) [12 000 > 9 980]	9 980 \$	
G.	Montant total du retrait demandé. Inscrivez F ou un montant inférieur.		9 980 \$

* Le montant maximum qui peut être retiré en raison de difficultés financières correspond à 50 % du MGAP de l'année de la demande (c.-à-d. 12 470 \$ + 9 980 \$ = 22 450 \$).

Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension
Formule 1 (articles 20, 20.1, 20.2 et 20.3)
Retrait fondé sur des difficultés financières
Gestion d'actifs CIBC inc.

1. **Institution financière concernée :** _____
 (inscrire le nom de l'institution financière)

2. **Régimes immobilisés régis par une loi fédérale**

(Veuillez indiquer tous les régimes enregistrés d'épargne-retraite immobilisée, fonds de revenu viager, régimes d'épargne immobilisés restreints ou fonds de revenu viager restreints qui sont déposés auprès de l'institution financière indiquée à l'article 1 et desquels vous avez l'intention de retirer ou de transférer des fonds) :

- Régimes enregistrés d'épargne-retraite immobilisés : Numéro(s) de compte _____
 Fonds de revenu viager : Numéro(s) de compte _____
 Régimes d'épargne immobilisés restreints : Numéro(s) de compte _____
 Fonds de revenu viager restreints : Numéro(s) de compte _____

3. **Attestation**

Moi, _____, du _____,
 (nom du demandeur) (adresse du demandeur)
 Ville de _____, (province de) _____, je certifie
 ce qui suit :

Je détiens les régimes immobilisés indiqués à l'article 2. À la date où je signe la présente attestation (cochez toutes affirmations applicables) :

a) Retrait pour des dépenses liées à des frais de traitement médical, de traitement relié à une invalidité ou de technologie d'adaptation :

- le revenu total que je prévois toucher pour l'année civile, calculé conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (sans tenir compte du retrait visé au point G ci-dessous ni d'aucune somme retirée en vertu des alinéas 20(l)d), 20.1(l)m), 20.2(l)e) ou 20.3(l)m) du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* au cours des trente jours précédant cette demande) est de _____ \$.
 je produis un certificat signé par un médecin indiquant que le traitement médical, le traitement relié à une invalidité ou la technologie d'adaptation est nécessaire.
 je prévois engager des dépenses liées au traitement médical, au traitement relié à une invalidité ou à la technologie d'adaptation mentionnée dans le certificat d'un montant de _____ \$, ce qui représente plus de 20 % du revenu total que je prévois toucher pour l'année civile.
 je n'ai fait aucun retrait en vertu des alinéas 20(l)d), 20.1(l)m), 20.2(l)e) ou 20.3(l)m) du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* pendant l'année civile, sauf les retraits effectués au cours des trente jours précédant cette demande.

b) Retrait fondé sur un faible revenu

- le revenu total que je prévois toucher pour l'année civile, calculé conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (sans tenir compte du retrait visé au point G ci-dessous ni d'aucune somme retirée en vertu des alinéas 20(l)d), 20.1(l)m), 20.2(l)e) ou 20.3(l)m) du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* au cours des trente jours précédant cette demande) est inférieur aux trois quarts du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au sens de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

4. **Montant du retrait demandé**

A.	Revenu total prévu pour l'année civile, calculé conformément à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	\$	
B.	Total des retraits effectués, en raison des difficultés financières, des régimes immobilisés régis par une loi fédérale : de tout régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, fonds de revenu viager, régime d'épargne immobilisé restreint, fonds de revenu viager restreint, pendant l'année civile.	\$	
	B(i) : partie du total indiquée en B attribuable à des raisons de faibles revenus	\$	
	B(ii) : partie du total indiquée en B attribuable à des problèmes médicaux ou reliés à l'invalidité	\$	
C.	Somme correspondant à 50 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au sens de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i> .	\$	

Retrait fondé sur des difficultés financières

Calcul de la partie du retrait effectuée en raison de faibles revenus (Remplir seulement en cas de retrait pour des raisons de faibles revenus.)		
D.	Partie du retrait effectuée en raison de faibles revenus Reportez le montant inscrit au point D(iv) s'il est supérieur à 0, sinon inscrivez 0.	\$
	D(i): $A - B$	\$
	D(ii): 66,6% de D(i)	\$
	D(iii): $C - D(ii)$	\$
	D(iv): $D(iii) - B(i)$	\$
Calcul de la partie du retrait effectuée pour des raisons médicales ou d'invalidité (Remplir seulement en cas de retrait demandé pour ces raisons.)		
E.	Montant estimatif des dépenses prévues pour des raisons médicales ou reliées à l'invalidité et pour lesquelles un déblocage est demandé. Reportez le montant inscrit à E(v).	\$
	E(i): Montant estimatif des dépenses prévues pour des raisons médicales ou reliées à l'invalidité, au cours de l'année civile et pour lesquelles un certificat médical est nécessaire.	\$
	E(ii): $A - B$	\$
	E(iii): 20% de E(ii)	\$
	E(iv): Si E(i) est supérieur ou égal à E(iii) inscrivez E(i) sinon inscrivez 0	\$
	E(v) : Inscrivez le moins élevé de E(iv) et C	\$
Calcul de l'ensemble des retrait en raison de difficultés financières		
F.	Montant total admissible pour les retraits liés aux difficultés financières. Reportez le montant inscrit à F(iii).	\$
	F(i): $D + E$	\$
	F(ii): $C - B$	\$
	F(iii) : Inscrivez le moins élevé de F(i) et F(ii)	\$
G.	Montant total du retrait demandé Inscrivez F ou un montant inférieur.	\$

5. Signatures

Assermenté devant moi _____ le _____
_____, _____
(année)

à _____,

dans la province de _____.

Notaire public, commissaire à l'assermentation ou toute autre personne autorisée à faire prêter serment.

Signature du demandeur

Nom _____

Adresse _____

N° de Téléphone _____